RÔLE DU MÉDECIN OU IPS* VOLONTAIRE POUR LE PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN (PQDCS)

Le rôle du médecin ou IPS qui accepte de faire partie de la banque régionale des médecins et IPS volontaires se limite à la prise en charge des femmes dont le rapport de mammographie est ***anormal*** ou des femmes **faisant mention de signes cliniques** même si la mammographie est normale.

Il ne s'agit pas d'une prise en charge comme médecin traitant ou IPS pour tous les problèmes de santé, mais du suivi du rapport de la mammographie de dépistage dans le cadre du PQDCS[1].

La prise en charge des femmes dont la mammographie est **anormale** consiste à :

1) L'aviser rapidement de ses résultats.
2) Lui expliquer la signification de son résultat (mentionner les nombreux faux positifs).
3) La recevoir en consultation et réaliser une évaluation clinique si nécessaire.
4) La référer pour investigation (imagerie ou référence au Centre de référence pour investigation désigné (CRID), etc.)
5) Assurer le suivi de ces examens (6-12-24 mois), lorsque nécessaire.

Le suivi des femmes avec mammographie **normale, mais *déclarant des signes et symptômes*** *est le suivant* :

1) La contacter.
2) La recevoir en consultation ***et réaliser une évaluation clinique si nécessaire***.
3) La référer pour investigation complémentaire ou **au CRID** si pertinent.

La femme reçoit toujours son résultat de mammographie par lettre du Centre de coordination des services régionaux (CCSR). Vous n'êtes donc pas tenu de les aviser lorsque le rapport de mammographie est normal.

*IPS : Infirmière praticienne spécialisée

[1] Cette prise en charge se fait dans le cadre du système de santé public du Québec et aucuns frais ne peuvent être facturés à la femme.

9 juin 2022